



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
Reçu en préfecture le 17/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_111-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-111 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À DOMOFRANCE POUR**  
**L'OPÉRATION "GARDEROSE" À LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022  
 Reçu en préfecture le 17/05/2022  
 Affiché le  
 ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_111-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés sur les 120 logements sociaux de sa résidence « Garderose » à Libourne, Domofrance projette la création d'un logement collectif supplémentaire en RDC du bâtiment H, à la place d'un local vélo surdimensionné dans le programme initial.

Considérant que le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1				1		1
T2						
T3						
T4						
T5						
<b>Total</b>				1		1

(PLUS - Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré  
 PLAI -Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité)

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses TTC	%		Recettes TTC	%
Charge foncière	2 110 €	3 %	Financement Etat	0 €	
Travaux	49 155 €	67 %	Financement CD33	8 900 €	12 %
Honoraires	8 484 €	12 %	Financement Fabriqu'cœur		
Divers	12 686 €	18 %	Financement Cali	5500 €	8 %
			Prêt Banque des Territoires	5000 €	7 %
			Prêt Action logement	24 000 €	33 %
			Fonds propres	29 035 €	40 %
<b>Total TTC</b>	<b>72 435 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total TTC</b>	<b>72 435 €</b>	<b>100%</b>

Considérant que l'opération « Garderose » concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Libourne, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Domofrance dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Considérant que sur la base du plan de financement prévisionnel et dessus transmis dans le dossier de demande de subvention, le montant total de la subvention demandé à La Cali par Domofrance pour cette opération s'élève à 5500 €.

Considérant que le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Domofrance et La Cali annexée à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 3 mai 2022,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Domofrance une subvention d'un montant de 5500 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdites subventions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Handwritten signature of Philippe BUISSON.

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_111-DE

